

HARAS DE CERCY

Protocole sanitaire saison 2024

Avant la venue de votre jument à la saillie, la copie du livret, des vaccins et les résultats sanitaires doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : haras-cercy@orange.fr

Les juments étrangères doivent avoir un signalement et un numéro SIRE.

VACCINATION (grippe et rhinopneumonie) :

- Protocole élevage à appliquer :

Primo vaccination -> Rappel entre 21 et 60j -> Rappel entre 120 et 180j -> Rappel tous les 6 mois

- Avant la saillie, votre jument doit avoir reçu au minimum les 2 premières injections.

ARTERITE VIRALE EQUINE (AVE):

- Prélèvement à effectuer après le 1^{er} janvier 2024
- Résultat négatif par séroneutralisation ou ELISA
- En cas de résultat positif :
 - Soit 2 résultats en séroneutralisation positifs stables ou déclinants à minimum 14 jours d'intervalle. Analyses à effectuer dans le même laboratoire.
 - Soit 1 résultat en séroneutralisation positif stable ou déclinant à moins d'un an d'intervalle.

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE) :

	Sinus/fosses clitoridiens			Cervical
	Taylorella Equigenitalis	Klebsiella Pneumoniae	Pseudomonas Aeruginosa	Autres germes
Juments vides ou maiden	Prélèvement à effectuer après le 1er janvier 2024 - Résultat négatif			Uniquement pour les juments saillies en 2023 et restées vides ou ayant avortées
Juments pleines ou suitées	Prélèvement à effectuer avant ou après le poulinage; après le 1er janvier 2024 - Résultat négatif			

Les chaleurs de lait ne seront pas prioritaires.

Après deux chaleurs exploitées sans résultats, un test bactériologique utérin (tous germes) pourra être exigé avant une nouvelle saillie. Toute jument dans un état sanitaire insuffisant ou présentant des signes manifestes de mauvaise santé, des écoulements utérins ou un comportement dangereux pourra être refusée, à la discrétion de la SCAECC.